

ADEPA INFOS

N° 3 Juin 2007.

L'association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA) a été créée en 1992. Elle œuvre pour l'avènement d'une société dans laquelle la pêche artisanale contribue à la dignité des professionnels capables de s'organiser pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles ; prendre en main leur destin et défendre leurs intérêts ; bénéficier de la considération qui leur est due afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les politiques nationales de développement, les débats publics de la société civile et sur les scènes politiques nationales et internationales. L'ADEPA se propose de renforcer les capacités des acteurs à la base ; privilégier la participation ; s'appuyer sur les acteurs locaux ; valoriser les compétences locales ; partager les expériences ; etc. Elle couvre les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le choc des idées

La pêche artisanale reste le parent pauvre des politiques nationales de développement. Pourtant, elle est la première pourvoyeuse de protéines animales en Afrique de l'Ouest. Elle fait vivre des milliers de pêcheurs et des millions d'autres personnes membres de leurs familles proches ou lointaines. Directement ou indirectement, la pêche artisanale procure du travail à des milliers de personnes de la sous-région ouest africaine. Bien structurée, mieux organisée et suffisamment appuyée, la pêche artisanale pourrait être l'arme par excellence pour la lutte contre la pauvreté. Elle peut être un moyen efficace de lutte contre le drame de l'immigration clandestine. Que peut-on alors faire pour sortir la pêche artisanale de l'ornière afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'acteur économique de premier plan en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les leviers à faire actionner pour la hisser au plus haut ? Chacun a sans doute son idée là-dessus. Sortez-les toutes et frottons les, les unes aux autres. Nous pourrions, de cette façon, élargir nos perspectives pour le développement de la pêche artisanale. N'est-ce pas du choc des idées que jaillit la lumière ? A vos plumes.

Lucien DEHY,
Président de l'ADEPA.

ADEPA

54, Cité Lobatt Fall BP 958 RP Dakar

Tél.: 221 854 98 13

contact@adepa.wadaf.org

cbakundakwita@yahoo.fr

Mai, le mois de rencontres et de relance (suite au N° 2 d'ADEPA INFOS)

- *Visite à la Direction des Pêches Maritimes au Sénégal.*

Le 29 mai 2007, Dr Demba KANE et Charles BAKUNDAKWITA ont rendu une visite de courtoisie à la Direction des Pêches Maritimes au Sénégal. Ils ont été reçus par Madame Tické Ndiaye DIOP, Directeur de ce service. Leur entretien a porté sur la collaboration et l'échange d'informations entre nos deux structures. La Direction des Pêches Maritimes du Sénégal est disposée à inviter l'ADEPA dans toutes les manifestations et toutes les rencontres d'intérêt public portant sur la pêche. Son Directeur nous a demandé d'être à « l'affût » et de ne jamais hésiter à venir participer dans de telles manifestations même si, par oubli, l'ADEPA n'aurait pas été invitée.

- **Participation à l'atelier sur l'équité organisé à Dakar par la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA).**

On ne le dira jamais assez. Une entreprise de développement, quelle qu'elle soit, qui ignore la moitié de la population à laquelle elle est censée s'adresser, est un combat perdu d'avance. La Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) nous l'ont encore rappelé lors de l'atelier organisé à Dakar, du 30 mai au 1^{er} juin 2007. Oui, il faut le reconnaître, les femmes qui composent plus de la moitié de la population africaine, sont souvent ignorées dans les projets dits de développement et restent confinées dans les tâches primaires de reproduction.

Dans la gestion des Aires Protégées (AP) en général et des Aires Marines Protégées (AMP) en particulier, qui étaient le terrain d'application de cet atelier, le constat a été le même : les femmes sont relégués au simple rang de l'exploitation. Elles ne participent quasiment pas ni à la conception de ces aires, ni à leur gestion, encore moins dans les prises de décision les concernant. Cet état de choses conduit inévitablement à la sous valorisation de ces aires et compromet sérieusement leur durabilité.

Pour pallier à cette grave lacune, il est apparu impérieux et urgent qu'à tous les niveaux, l'on intègre l'équité dans les politiques de gestion des AM et des AMP ; que l'on améliore la prise en compte des femmes et des jeunes dans le processus de gestion des AM et des AMP et que l'on améliore la prise en compte des femmes et des jeunes dans la gestion des des AM et des AMP.

A l'issue de cet atelier les représentants de l'ADEPA ont pris quatre engagements : i. rendre compte aux organisations professionnelles (OP) membres de l'ADEPA des résultats de cet atelier ; ii : faire l'état des lieux de la pratique de l'équité avec les OP partenaires ; iii : élaborer un projet de sensibilisation/formation sur l'équité à soumettre à la FIBA et à l'UICN ; iv : veiller à l'application de l'équité dans toutes les activités de l'ADEPA.

Pour ce faire, les représentants de l'ADEPA comme les autres participants, ont demandé à la FIBA et de l'UICN, organisateurs de cet

atelier, d'envoyer aux participants les documents de synthèse des conclusions et des recommandations de cet atelier ; d'appuyer financièrement toutes les initiatives et tous les projets visant l'équité et d'appuyer techniquement tous les acteurs qui se lancent dans l'application de l'équité.

L'Alliance pour une Pêche Responsable (APR) a tenu sa réunion à Paris

L'Alliance pour une Pêche Responsable, organisation mondiale dont l'ADEPA fait partie, a tenu une réunion de tous ses membres à Paris, le 14 juin 2007. Invitée, l'ADEPA a été représentée par son Secrétaire exécutif. Signalons que les charges inhérentes à cette rencontre (billet d'avion) ont été supportées par la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH). Nous saisissons l'occasion pour adresser nos vifs remerciements à cette fondation.

La réunion de l'APR a abordé plusieurs sujets. Elle a débuté par la présentation des organisations membres. Nous avons eu l'occasion de présenter l'ADEPA à l'aide d'un montage power point que nous avons élaboré à cet effet.

Il a été question des outils de communication de l'APR. L'APR a déjà choisi les sigles de son site Web :

r-f-a.org/responsible.fishing.org.

Pour le moment le site de l'APR est hébergé par «sustainable food laboratory» dans sa rubrique « fisheries ». Avec l'appui de la fondation pour le progrès de l'homme (FPH), l'APR se propose de créer un site autonome. Sa création et sa mise en ligne coûteront environ 15 000 euros.

Les participants ont ensuite échangé sur le budget et le financement de l'APR. Jusqu'aujourd'hui, l'APR n'a pas de budget et son fonctionnement actuel est financé en totalité par la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Les besoins pour un fonctionnement optimal de l'alliance sont estimés à 70 000 euros par an. Il est proposé que tous les membres effectifs, chacun selon ses possibilités, contribue au budget de fonctionnement de l'APR. Le principe de participation a été approuvé par tous les

membres présents. Cependant, il a été souhaité que les membres ayant beaucoup plus de moyens contribuent un peu plus au fonctionnement de l'APR que ceux qui n'en ont pas. Il a été suggéré d'adresser une correspondance en ce sens aux responsables des ces structures (Carrefour, Elicor, Multivac, etc.) accompagnée d'un budget en bonne et due forme.

A propos du renouvellement du Coordinateur de l'APR Les participants à la réunion ont apprécié à l'unanimité le rôle d'animateur joué avec compétence (anticipation, initiatives, etc.) par M. Bruno Corréard, actuel coordinateur de l'APR. Il a été souhaité qu'il poursuive ce travail.

La réunion a pris fin sur une discussion avec le « Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est une organisation non gouvernementale qui travaille entre autres dans la certification des pêcheries tant industrielles qu'artisanales dans le monde entier. Il existe un Label MSC. Deux de ses représentants basés à Londres en Angleterre, étaient venus discuter avec les membres de l'APR. Le MSC, quoique intéressé par les activités de l'APR, ne veut pas en devenir un membre effectif. Il lui reproche d'avoir un parti pris pour la pêche artisanale. De ce fait le MSC considère que l'APR n'est pas neutre. Et, pour préserver sa propre neutralité, le MSC préfère ne pas se joindre à lui. Le débat a été quelque peu passionné quand certains participants, ceux du forum mondial pour la pêche en particulier, ont voulu justifier la nécessité de défendre la pêche artisanale contre une pêche industrielle « prédatrice ». Au finish, le débat s'est recentré sur le point qui unit les deux structures : « **la volonté d'arriver à une pêche responsable** ». Les deux structures peuvent collaborer à l'atteinte de cet objectif sans renier chacune ses convictions et dans l'indépendance totale de pensée et d'action, chacune en ce qui la concerne. Le débat se poursuivra.

Des contacts utiles pour le court terme

Nous avons profité de notre séjour à Paris pour rendre visiter à d'autres partenaires de l'ADEPA dont entre autres le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), le Ministère des

Affaires Etrangères (MAE) et l'Agence Française de Développement (AFD).

La visite aux bureaux du CCFD avait pour objet la signature du contrat d'octroi des fonds par cette institution à l'ADEPA pour l'exercice 2007 et de l'accusé de réception de ces fonds. L'on devait aussi en profiter pour s'informer un peu plus sur la visite de M. Philippe Mayol, Chef de Service Afrique au CCFD, au Sénégal. Au cours de cette visite M. Mayol se propose de rencontrer l'ADEPA, le 29 juin 2007.

Le rendez-vous au Ministère des Affaires Etrangères (MAE) avait pour objet de négocier le Fonds d'Appui au Désenclavement Numérique (ADEN) pour le renforcement du site Web de l'ADEPA. M. Nicolas PEJOUT du Bureau pour les nouvelles technologies, a trouvé que notre projet était éligible surtout dans sa composante « banque de données » pour le marché du poisson. Il nous a informé de la prolongation du délai de dépôt des projets qui passe du 17 juin 2007 au 23 juillet 2007.

Le rendez-vous à l'Agence Française pour le Développement (AFD) avait pour objet de négocier l'implication de l'ADEPA dans l'exécution du projet « **gestion concertée des ressources halieutiques** » dans les pays de la CSRP (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone). Monsieur Dominique Rojat, Responsable du département de développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles, qui nous a reçu, nous a informé que ce projet est en phase de finalisation et qu'il sera incessamment communiqué à tous les partenaires susceptibles de contribuer à sa mise en exécution dont l'ADEPA.

Un rapport détaillé de cette mission en France a été produit et adressé à tous les membres du C.A de l'ADEPA et aux partenaires concernés.

**O.P SEUTY NDIARE,
Yoff - Sénégal,
Incroyable mais vrai !**

Pourrait-on imaginer, dans certains milieux « intellectuels », que des mamans dépassant la soixantaine, à peine lettrées, puissent manier internet avec dextérité ? Peut-on penser qu'un

groupement de femmes transformatrices de poisson soit capable de présenter ses produits en ligne et recevoir des commandes par e-mail ? Qui penserait qu'en même temps qu'elles s'affairent à fumer le poisson, elles communiquent avec le monde entier ? Que ceux qui pensent encore que les paysans, les paysannes, les pêcheurs artisanaux et autres transformatrices de poisson resteront à la traîne de la société se détrompent. Ces acteurs, le plus souvent ignorés, se réveillent et prennent leur revanche. Leur destin est désormais dans leurs mains !

Yoff, une localité à deux pas de Dakar. Elles sont soixante mamans, bien déterminées à hisser haut, toujours plus haut, leur métier de transformatrices de poisson. Leur groupement d'intérêt économique (GIE – Seuty Ndiare) existe depuis 27 ans. Vingt sept ans de dur labeur couronné par une reconnaissance juridique obtenue en 1993. Elles ont été deux fois lauréates du Grand Prix du Président de la République du Sénégal pour la Promotion de la Femme en 1977 et en 2003. Leur présidente, Madame Seynabou SAMB, est aussi la coordinatrice de la Fédération Nationale de Femmes Transformatrices Micro-Mareyeuses du Sénégal (FENATRANS). Une première au Sénégal et peut-être en Afrique, la FENATRANS regroupe plus de 400 GIE et compte plus de 10 000 femmes membres.

Les activités de SEUTY NDIARE sont variées. Le salage, le séchage, le fumage et la fermentation du poisson sont sa spécialité. Tous les produits de la mer y passent. Ses produits sont vendus au-delà des frontières du Sénégal. Le Congo Brazzaville est le plus grand consommateur de ses produits. SEUTY NDIARE convoite le marché occidental, il ne lui manque que l'agrément officiel pour y exporter ses produits.

Grâce à l'appui du Gouvernement sénégalais, SEUTY NDIARE a construit ses infrastructures : aires de transformation, claies de séchage, fours de fumage et locaux de stockage. Dieu que c'est propre ! Cela donne envie de manger du poisson transformé. L'ONUDI a équipé ses bureaux : armoires, étagères, tables de travail, etc.

Grâce à l'ADEPA, SEUTY NDIARE communique avec le monde entier et est devenu une GIE à la pointe du modernisme. C'est dans le cadre du projet « Inforoute » initié par l'ADEPA avec le financement de l'Organisation Internationale de la

Francophonie que SEUTY NDIARE a bénéficié d'un équipement informatique comprenant un ordinateur, une imprimante et d'un modem, d'un branchement sur une ligne électrique et d'une connexion sur une ligne téléphonique et sur internet. Ses membres ont également été formés à l'usage de cet équipement. Tout en pianotant sur son clavier, Madame SAMB se souvient avec nostalgie de cette époque où, d'après elle, l'ADEPA était bien vivante car elle considère que pour le moment son association « bien aimée » - SEUTY NDIARE est membre de l'ADEPA-sommeille !

Des souvenirs, Madame SAMB en a. Elle se rappelle la belle époque où son GIE transformait jusqu'à 10 tonnes de poisson par jour et remplissait 10 containers de 20 pieds par mois. Pour les profanes, un tel container contient 12 600 Kg de poisson transformé soit 1 400 cartons de 9 Kg. Pour le reste, faites vous-mêmes le calcul ! Aujourd'hui, Madame SAMB le dit avec un soupir de découragement, le poisson manque désespérément. Dès 10 tonnes par jour, on arrive à peine à des pics de 3 tonnes. La diversification des fournisseurs n'y change rien : port de Dakar, Yoff, Mbour, St Louis, Joal. On reste suspendu au téléphone portable 24 heures sur 24 heures, à l'affût d'offres souvent hypothétiques. Pour SEUTY NDIARE, la raréfaction de la ressource halieutique est une dure réalité !

A toutes fins utiles, voici les coordonnées de SEUTY NDIARE

BP 1960 Dakar Yoff : Sénégal

Tél. : 820 6816

Portable 534 1960 (Mme SAMB Seynabou)

E-mail : seutyndiare@yahoo.fr

Carte de visite de l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée Conakry (UNPAG).

L'UNPAG est constituée de l'ensemble des Unions Régionales de Pêche Artisanale de la Guinée Maritime. Elle regroupe en son sein les pêcheurs artisans et ceux qui exercent les activités connexes de la pêche : les armateurs, les pêcheurs, les mareyeuses, les fumeuses, les mécaniciens, les constructeurs navals, les exportateurs des produits de pêche, les

commerçants, etc. Sa zone d'activité couvre l'ensemble des débarcadères du littoral guinéen. Son siège social est établi au port de Boulbinet, dans la Commune de Kaloum à Conakry.

L'UNPAG a pour mission de rechercher des voies et moyens pour les pêcheurs afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de toute la nation et le bien-être des pêcheurs et de leurs familles. Elle défend des pêcheurs artisans partout où leurs intérêts se trouvent menacés. Elle mobilise des fonds et d'autres moyens par les cotisations des coopératives, par des démarches auprès des institutions bancaires. Elle bénéficie des ristournes de l'exploitation des infrastructures des différents débarcadères. L'organisation lutte pour le placement des produits de pêche sur le marché national. Elle règle à l'amiable tout conflit pouvant surgir entre deux ou plusieurs groupes. Elle favorise l'entente et crée l'émulation entre les pêcheurs artisans.

L'organisation interne de l'UNPAG comprend l'assemblée générale (AG) qui est l'organe suprême ; le conseil d'administration (CA) composé de vingt (20) membres élus parmi les membres des conseils d'administration des différentes Unions et Antennes Régionales, d'un (1) membre de droit et de cinq (5) conseillers. Le conseil d'administration est élu pour un mandat de trois ans renouvelable. Chaque Antenne et Union Régionale délèguent trois de ses membres pour élire le bureau du CA. L'UNPAG a aussi une Commission de Contrôle et les conseillers.

Pour atteindre ses objectifs, l'UNPAG a développé des partenariats tels que la collaboration avec le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Dans ce cadre, l'UNPAG participe à l'élaboration du plan annuel de pêche de la Guinée qui, sur la base du stock de la ressource, fixe les quotas exploitables de chaque espèce de produits halieutiques, fixe les montants des licences, détermine les types d'engins de pêche à utiliser..

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre Canadien d'Etudes pour la Coopération Internationale (CECI), plusieurs activités ont lieu : un congé solidaire pour une formation en microfinance, en octobre 2005 ; une tournée de sensibilisation auprès des communautés de pêche pour la mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit ; la formation sur le genre et l'environnement. Le CECI a fourni un

ordinateur à l'UNPAG et quelques fournitures de bureau. Il a également contribué à l'aménagement de ses bureaux (rénovation, climatisation, toilette). Concernant l'étude et accompagnement pour la mise en place d'une Mutuelle d'épargne et de crédit pour les pêcheurs artisans de Guinée (MECREPAG), toujours avec l'appui du CECI, l'UNPAG a procédé au recrutement d'une volontaire spécialisée en micro finance, engagé un consultant spécialisé en micro finance, conduit une étude de faisabilité, mis en place la MECREPAG et son conseil d'administration ainsi que des comités de crédit et de surveillance dans les différents débarcadères (Conakry et les îles de Loos).

L'UNPAG est membre de l'ADEPA et a participé au lancement du Forum Permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Elle collabore par ailleurs avec le Forum Mondial des Pêcheurs.

L'UNPAG a en perspectives sa restructuration, le renouvellement de son bureau exécutif, la recherche d'autres partenaires financiers, la formation de ses membres en informatique et en comptabilité, la collecte de l'épargne et l'octroi des premiers crédits à ses membres.

Pour joindre l'UNPAG

Président : M. Issiaga DAFPE

BP 4965 Conakry

E-mail : sdomani2000@yahoo.fr

unpaguinee@yahoo.fr

Tél. 224 60 21 62 85

Lu pour vous.

- *Les accords de Partenariat Economique (APE) sont inacceptables¹*

A Nairobi, lors du Forum Social Mondial de janvier dernier, les mouvements sociaux du monde entier ont examiné les questions qui se posent avec acuité au continent africain : le VIH Sida, les Accords de Partenariat Economique (APE), le rôle des institutions financières, l'annulation de la dette des pays pauvres, la présence chinoise en Afrique. Plusieurs ateliers ont permis de débattre du contenu des APE, de leurs conséquences sur le développement et la souveraineté alimentaire,

¹ Texte tiré de « Débats – Courrier d'Afrique de l'Ouest » n° 43 – Mars 2007.

mais aussi et surtout sur les alternatives et les stratégies à mener pour éviter leur mise en œuvre sous leur forme actuelle. En effet, les APE établissent un système de libre-échange entre l'Union Européenne et les anciennes colonies d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ces accords permettent d'une part un accès total des exportations africaines au marché européen, et faciliteraient d'autre part l'importation en Afrique de produits et services, de bien d'équipement européens à bas prix.

Au Forum Social Mondial, les réactions contre ces APE n'ont pas manqué. « *Je viens d'un petit village de pêcheurs du Ghana. Les membres de ma famille pêchaient pour vivre, mais la pêche est devenue impossible depuis que des grands bateaux de pêche européens sont venus et ont vidé nos mers. La même chose est arrivée avec la volaille. L'importation d'ailes de poulet congelées en provenance de l'UE ont détruit le marché local... Les APE sont des accords de libre-échange, et, en tant que tels, ils vont appauvrir l'Afrique* ». Ce témoignage souligne les effets négatifs des APE. Dans ce vaste marché de l'UE, les analyses économiques affirment que les APE conduisent souvent à un résultat déficitaire pour le partenaire le plus faible. En alternative aux APE, les alter mondialistes proposent : « *l'intégration régionale par rapport au commerce international ; l'approvisionnement alimentaire interne par rapport à l'exportation ; le droit de protection du marché interne vis-à-vis d'importations à bas prix, etc.* ». Une question importante qui se pose aux agriculteurs et aux pêcheurs artisanaux d'Afrique est de savoir comment protéger l'agriculture familiale et la pêche artisanale.²

- **Les droits pour les pêcheurs. Oui, mais collectifs³.**

La Commission Européenne vient de lancer une consultation sur les droits de pêche comme base d'une politique de gestion. Une telle démarche est intéressante si elle permet de

² Les APE sont une grande préoccupation pour l'ADEPA qui se propose d'en faire le thème d'un cycle de formation en faveur des organisations professionnelles. Un projet dans ce sens est en cours d'élaboration.

³ Texte tiré de « Pêche et Développement », n° 75, Premier Trimestre 2007.

poser clairement les choix auxquels sont confrontés les pêcheurs, qui restent des artisans dans leur grande majorité. Les droits peuvent être de nature diverse, droits d'accès aux ressources, droits sur des territoires maritimes, droits de quotas, etc. Mais il y a nécessité de clarifier la qualité des propriétaires, s'agit-il d'une propriété collective ou d'une propriété individuelle ou d'entreprise ? La définition d'une propriété permet de fonder une responsabilisation, le droit a pour contrepartie un devoir, surtout lorsqu'il s'agit d'une ressource commune confiée à des propriétaires. Les ressources communes de poissons sont confiées par la communauté nationale aux pêcheurs, à eux la responsabilité d'en assurer la pérennité pour leur bien et celui de tous. La propriété des droits de pêche pose les bases d'une cogestion assurée par les pêcheurs. Mais si l'on veut que ces droits bénéficient réellement à une majorité de pêcheurs, il faut veiller à ce qu'ils soient juridiquement définis comme des droits collectifs. ...

Dernière minute

L'Agence Française de Développement (AFD) vient de publier le rapport intitulé « *Soutien aux initiatives de cogestion et à l'intégration des aires marines protégées dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest* ». Il s'agit d'une étude de faisabilité d'un projet qu'envisage de financer l'AFD en Afrique de l'Ouest dans le secteur des pêches. Les pays concernés sont : Mauritanie – Sénégal – Cap Vert – Gambie – Guinée Bissau – Guinée Conakry.. La maîtrise d'ouvrage sera confiée à la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP).

Une copie de cette étude a été adressée à l'ADEPA. Le secrétariat exécutif de l'ADEPA en a immédiatement envoyé les copies à tous les membres du CA de l'ADEPA et à tous les délégués nationaux du Forum Permanent des acteurs de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Après lecture, cette étude fera l'objet d'une large concertation au niveau de l'ADEPA et du Forum Permanent afin d'élaborer une position commune à soumettre au CSRP et à l'AFD quant à l'implication de l'ADEPA et du Forum Permanent dans l'exécution de ce projet régional.